



DICRIM

Les risques majeurs à Thésée



La commune de Thésée, comme d'autres, peut être confrontée à des événements exceptionnels, ce qui pourrait mettre la population en danger.

Il est important de prendre en compte l'ensemble des risques liés aux éléments que l'on trouve sur notre commune.

Afin de se préparer au mieux à toutes situations relevant d'événements exceptionnels, la municipalité a souhaité que nous disposions d'un plan communal de sauvegarde.

Bien que ce document ait fait l'objet d'une large réflexion, il ne sera efficace que par l'implication de l'ensemble des acteurs sollicités.

Si un événement important venait à toucher notre commune, la solidarité de tous serait indispensable pour assurer la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.

Avec mes sentiments dévoués,

Daniel CHARLUTEAU,

Maire de Thésée

Quels risques à Thésée?



La commune de Thésée est confrontée à :

- L'inondation par débordement de fleuve
- Le glissement, l'effondrement éboulement de terrain (avec présence de cavités)
- Le Transport de Matières dangereuses par route et canalisations
- Le feu de forêt

Le risque Feux de forêts



Le risque feux de forêts

Il n'existe pas de Plan de Prévention des Risques option feux de forêts sur le département du Loiret-Cher : malgré les 63 412 hectares de forêts, la surface annuelle incendiée représente environ 74 hectares. Le département du Loiret-Cher présente donc un risque de feu de forêt moyen. Pour le canton de Saint Aignan, deux déclarations de feux de forêts ont eu lieu entre 2000 et 2005.



Les risques météorologiques



Les risques météorologiques

Les risques météorologiques peuvent être de plusieurs natures : tempêtes, orages violents, neige, verglas.





Le risque inondation

Le risque inondation

Les éléments de connaissance relatifs à l'aléa inondation sont rassemblés dans les documents du Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations de 1999. Cette dernière étude synthétise l'ensemble des études de modélisation des crues du Cher. Il en ressort, pour le canton de Saint Aignan :

- A l'entrée du département de Loir-et-Cher, le bassin versant est estimé

à plus de 9000 km².

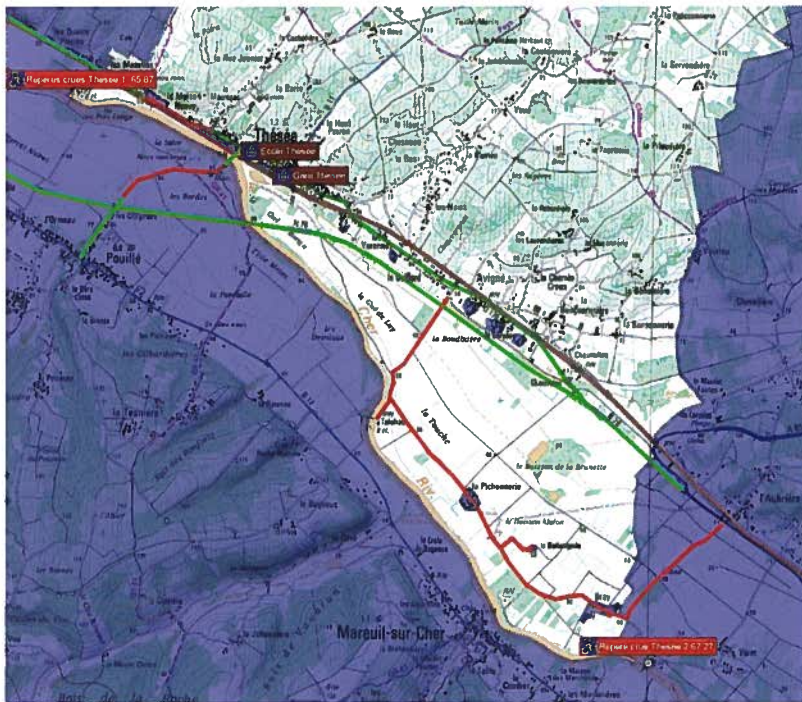
- En amont de Saint-Aignan / Noyers-sur-Cher, le Cher n'a pas été aménagé et conserve un caractère sauvage. En aval, le lit de la rivière a été canalisé et aménagé par des barrages.
- Les principaux obstacles à l'écoulement sont :
 - La rue des Ponts entre Saint-Aignan et Noyers-sur-Cher
 - Le franchissement de la vallée par la RD 976 au droit de Thésée

Des percés d'ouvrage et de décharge ont été créés de manière à en limiter les effets.

Des ouvrages de protection ont été réalisés :

- Entre Selles-sur-Cher et Châtillon-sur-Cher : endiguements au niveau des lieux-dits La Fabrique et Les Laurendières ;
- A Noyers-sur-Cher : digue latérale à la RD 976 visant à protéger les quartiers inondables de la commune (Croix Verte et La Cendrésie)

Le principal risque pour la commune est la hauteur d'eau. En effet, en crue décennale, elle peut atteindre 1,5 mètres et près de 2,5 mètres en crue centennale. La vitesse d'écoulement des eaux est assez lente (moins de 0,5 m/s). La montée de la crue est donc prévisible à plus de 24 heures.



Historique des crues

Année	Noyers-sur-Cher (0=66.23)	Montrichard (0=57.44)
Juin 1856	4.37	5.55
1910	3.49	4.54
1923	3.61	4.50
1940	4.03	4.90
1952	3.50	4.40
1958	3.48	3.90
1977	3.58	4.15
2001	3.93	4.28

Les Plus Hautes Eaux Connues retenues sont celles de la crue de 1856.

	Enjeux humains		Voies impraticables
		—	Voies praticables



Le risque Transport de Matières Dangereuses

Le risque TMD

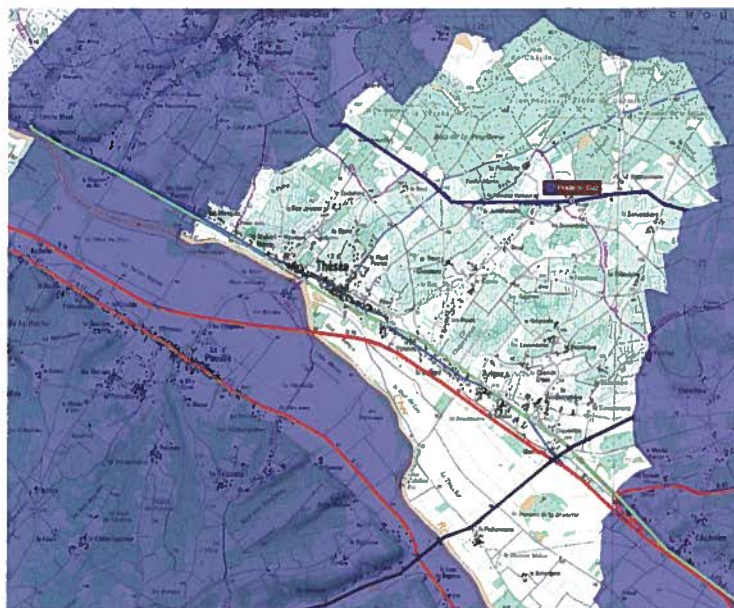
La Préfecture du Loir-et-Cher a mis en place un Plan de Secours Spécialisé « Transport de Matières Dangereuses ». Le canton de Saint-Aignan est concerné par ce risque notamment sur ses voies routières, autoroutières, ferroviaires et

gazoducs.

La présence de plusieurs zones d'activités ainsi que des silos de Saint-Romain-sur-Cher a pour effet une augmentation du trafic routier et des dangers subséquents.

Les axes concernés par le transport de matières dangereuses à Thésée sont :

- La route départementale 976
- Le gazoduc
- La ligne ferroviaire



Le risque mouvement de terrain

Le risque mouvement de terrain

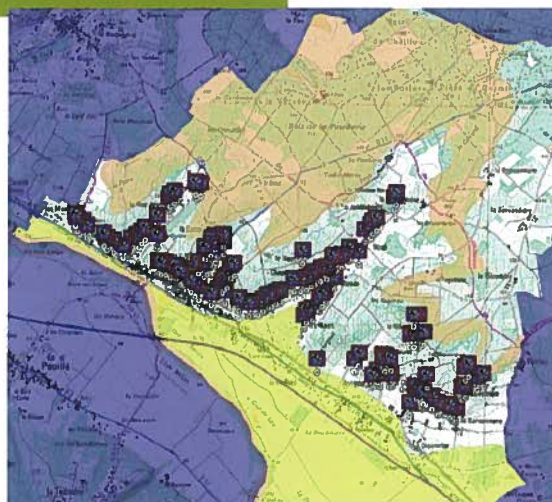
La Commune de Thésée peut être concernée par :

- Le risque retrait et

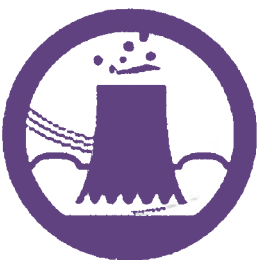
gonflement d'argile comme tout le département.

- Le risque d'éboulement / effondrement lié à la présence de cavités souterraines.

Les conséquences d'un éboulement ou d'un effondrement de terrain sont souvent très localisées.

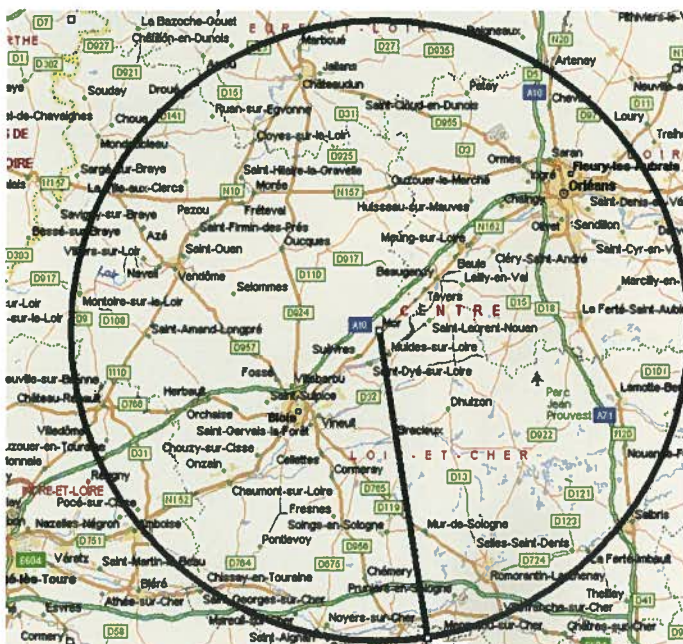


Le risque nucléaire



Le risque nucléaire

La commune de Thésée est située dans le périmètre des 50 kilomètres de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux. Si la sécurité des centrales nucléaires est une préoccupation continue des exploitants, un accident n'est pas impossible. En cas de fuite de matières radioactives, la commune de Thésée pourrait se trouver dans le périmètre de contamination. Il est alors important, au moment de l'alerte, que toutes les personnes présentes dans la commune suivent les instructions transmises par les autorités. Ces dernières pourront se traduire par un confinement, une évacuation ou une prise d'un comprimé d'iode.



CONDUITE A TENIR : CONFINEMENT



1. Mettez-vous à l'abri.
2. Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre.
3. Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.
4. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
5. Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
6. Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
8. Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



CONDUITE A TENIR : EVACUATION



1. Fermez les portes et les fenêtres.
2. Fermez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.).
3. Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison.
4. Fermez le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver).
5. Fermez les lumières et autres appareils électriques.
6. Quittez le logement le plus rapidement possible avec votre trousse de survie (médicaments, papiers, eau, matériel de premiers secours, vêtements chauds, couvertures...).
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité.
8. Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous vous rendez.
9. Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités.
10. Faites vous inscrire à votre arrivée par les autorités et suivez leurs indications. Dites aux autorités si vous avez des enfants ou de la famille dans la zone.



Numéro utiles :

- Secours : 112
- Mairie : 02.54.71.40.20

Sites internet:

- www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- www.meteofrance.com
- www.loireet-cher.gouv.fr